

La circulation pendant le chantier

Retrouvez dans cette page les informations pratiques sur la circulation pendant le chantier et la navette vers l'école maternelle Les Iris-Fougères.



Modifications de circulation et restrictions de stationnement



Plan de circulation

Depuis le mois juillet 2019 et pendant toute la durée des travaux (environ 25 mois), la circulation et le stationnement des véhicules sont modifiés aux abords du groupe scolaire Anatole France – Les Iris, en raison des travaux en cours.

Avenue Saint-Paul

L'avenue Saint Paul est partiellement fermée à la circulation. Il n'est plus possible de circuler ni de stationner son véhicule, entre l'avenue Édouard Branly et la rue de Jouy.

Rue Édouard Branly

Rue Édouard Branly, le sens de circulation est inversé. Cette mesure a pour but de minimiser l'impact des travaux sur la population riveraine et de fluidifier au maximum le trafic dans le quartier, notamment pendant les heures d'entrées et de sorties d'école.

Ces mesures ont été prises afin de sécuriser l'accès des enfants et des familles à l'école pendant la durée des travaux.
Merci de les respecter lorsque vous déposez vos enfants aux abords de l'école. Les agents de la Police municipale sont habilités à verbaliser les contrevenants.

La navette vers l'école maternelle "Les Iris-Fougères"

Depuis novembre 2018 et pour toute la durée du chantier, les élèves d'âge maternel occupent des locaux spécialement aménagés pour les accueillir : l'école "Les Iris-Fougères" située 2, rue Jean Jaurès (complexe sportif Jean Jaurès).

La mairie a mis en place une navette qui assure le trajet entre le boulevard de la Libération et la rue Jean Jaurès.



Objectif : proposer une solution de transport sécurisée et pratique, notamment pour les parents dont les enfants sont scolarisés à la fois en maternelle et en élémentaire.

Foire aux questions

Comment fonctionne la navette ?



Navette du matin

- > Rendez-vous à 7h50 boulevard de la Libération

Navette du soir

- > Retour des élèves à 16h50 boulevard de la Libération

Ce déplacement en car est gratuit et encadré par 2 animateurs, jusqu'à l'entrée de l'école.

Comment inscrire mon enfant ?



L'inscription est obligatoire.

Elle s'effectue [par courriel](#) auprès du service Scolaire en indiquant :

- > Nom et prénom de l'enfant
- > Jours souhaités
- > Matin et/ou soir
- > Nom et prénom de la (des) personne(s) autorisée(s) à récupérer votre enfant (présentation d'une pièce d'identité obligatoire).

Attention : les personnes dont le nom n'est pas indiqué sur la carte de transport ne seront pas à autoriser à récupérer l'enfant.

Une carte de transport et un gilet jaune seront fournis à l'enfant, à l'école.

L'enfant pourra utiliser la navette à partir de la semaine suivant son inscription et après validation du service Scolaire avec le référent de la navette.

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS
INTÉRESSER

► Vie scolaire



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS